



Commercial en étant en 35h mais refusé d'RTT

Par **Guerrin**, le **08/11/2011** à **19:19**

Bonjour, je suis commercial et aux 35h sur mon contrat, mais en réalité je suis plus proche de 50h par semaine avec mes RDV et le temps de trajet ou alors je dois m'arrêter de bosser en plein milieu de semaine. Mon patron ne veut pas parler d'RTT car c'est pas inscrit dans le contrat est-ce normal???

Merci d'avance

Par **pat76**, le **08/11/2011** à **19:46**

Bonjour

Puisque votre employeur ne veut pas entendre parler de RTT, dites lui que dans votre contrat il est prévu 35 heures hebdomadaire et que vous n'en ferez pas une de plus puisque vos heures supplémentaires ne sont pas dédommagées.

Vous faites cela par lettre recommandée avec avis de réception. Vous précisez que vous allez vous renseigner auprès de l'inspection du travail si cela est normal de faire des heures supplémentaires que votre employeur ne veut pas vous payer ou laisser récupérer par des RTT.

vous garderez une copie de votre lettre.

Par ailleurs, vous n'avez pas le droit de faire plus de 48 heures par semaine.

35 heures normales et 13 heures supplémentaires maximum.

Vous avez noté les heures effectuées sur un carnet?